

PROCES- VERBAL SEANCE DU 27 MAI 2024

Le lundi 27 mai 2024, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé SAINT JALM, Maire.

Présents : Hervé Saint JALM, Jean-Claude OLLIVIER, Gabriel GENTRIC, Ghislaine PORCHER, Stéphanie PHILIPPE, Morgane LEGLAND.

Absents : Ludovic CHALONY, Angéline LE FLOCH, Jörg TWARZ, Ludwig KERBRAT, Fabien HUGUET.

Monsieur Jean-Claude OLLIVIER a été nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du PV de la dernière session

Approuvé

2. Convention avec l'association Vivre la ville Pimms médiation pour France Services

La convention actuelle prenant fin cette fin de mois et à la vue de la bonne fréquentation du service, il est proposé de la renouveler pour une durée de 3 ans. Les permanences continueront ainsi les jeudis matin de 9h00 à 12h00 à la salle annexe de la mairie.

Approuvé

3. Complémentaire santé

Le Comité Social Territorial (CST) ayant rendu un avis favorable, le Conseil municipal peut désormais se prononcer sur la mise en place du contrat collectif de complémentaire santé pour les agents.

Approuvé

4. Prévoyance

A compter du 1er janvier 2025, les employeurs publics auront l'obligation de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents pour le risque prévoyance. La prévoyance permet au salarié (selon les garanties prises) le versement d'indemnités en cas de perte de salaire due à une invalidité, incapacité, inaptitude, décès... La commune a déjà adhéré à ce type de contrat pour ses agents via le Centre de Gestion du Finistère (CDG29). Ce contrat arrivant à échéance à la fin de cette année, il est soumis au Conseil municipal la proposition du CDG29 de participer à une nouvelle consultation.

Approuvé

5. Demandes de subvention

A la vue du budget de la commune, le Conseil municipal décide de ne pas donner de suite favorable aux demandes ci-après :

- Club de gymnastique de Scignac
- Les radios associatives RNB et Pays du Léon
- Association pour le soutien des adultes en difficulté de Morlaix (ASAD)

6. Aménagements de sécurisation rue du Lannec

Une proposition d'aménagements a été réalisée avec les services de Morlaix Communauté, il s'agit de la mise en place d'un accès piétons et vélos sécurisés, de systèmes mobiles visant la réduction de la vitesse

et d'un talutage à l'entrée de la rue du Fournil. Les travaux sont évalués par Morlaix Communauté à 39 385,20 € TTC. La commune sollicite une subvention de 20 000 € (le maximum) via le dispositif « amendes de police ».

Approuvé

7. Travaux site de Guerdavid : convention avec An Dour

Les travaux consistent en la création d'une ouverture et la réalisation d'un pont-cadre de 1.5m x 1.5m avec aménagements et modification du tracé de la rivière en aval de la digue.

Une convention doit être conclue entre An Dour et les communes pour débiter les travaux.

Approuvé

8. Formation site internet : convention refacturation

Afin d'organiser une formation mutualisée entre plusieurs communes, il convient de mettre en place une convention de refacturation.

Approuvé

9. Evolution de la prime de naissance

La commune a mis en place en 2012 une prime de 20 € pour les nouveau-nés domiciliés sur la commune. Pour bénéficier de cette prime, les parents doivent ouvrir un livret A au nom de l'enfant et fournir le RIB de ce compte. Dernièrement, un couple de la commune ayant eu un enfant, a transmis à la mairie un document bancaire attestant de l'ouverture d'un compte épargne au nom de l'enfant mais qui n'était pas un livret A. Il est proposé au conseil municipal de prononcer sur une éventuelle évolution de cette prime.

Le Conseil municipal décide de conserver les modalités actuelles.

Questions diverses

Organisation du bureau de vote et permanences : un tableau sera envoyé aux élus afin d'organiser les permanences et de désigner le bureau.

Un mail est arrivé en mairie pointant l'absence sur la commune d'un panneau d'affichage libre. Cette disposition étant obligatoire il convient de mettre en place ce panneau. Le lieu d'implantation pourrait être le parking rue du Lannec.

Approuvé

Il est évoqué par le second adjoint, la mise en place d'un miroir rue des marais au niveau de la chicane pour une meilleure visibilité. Ceci avait déjà été discuté lors d'une séance précédente.

Le Conseil reste favorable à cette solution et demande à définir le type de miroir et où le poser.

Les travaux ont débuté ce jour par la préparation en vue de la démolition de la voûte. Cette étape prendra environ 3 semaines. Il s'en suivra le travail sur la charpente, le traitement du bois et la remise aux normes de l'électricité. Une réunion de chantier s'est tenue ce jour avec l'architecte et maître d'œuvre qui a souligné l'avancement de l'état de dégradation de la voûte qui ne tient plus aux supports en bois.

Monsieur le maire indique avoir demandé un devis au syndicat de voirie pour reboucher les trous situés sur le bas-côté de la route de Plougonven. Le devis est à environ 1 000 €. Le maire propose de faire les travaux en interne.

Avis favorable